



SÛRETÉ NUCLÉAIRE ET RADIOPROTECTION

MISSIONS

L'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) assure, au nom de l'Etat, le contrôle de la sûreté nucléaire et de la radioprotection en France pour protéger les travailleurs, les patients, le public et l'environnement des risques liés au nucléaire. Elle propose et précise la réglementation. Elle autorise et inspecte les installations et activités nucléaires. Elle contribue à l'information du public.

L'année 2006 a été marquée par la loi du 13 juin 2006 relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire, qui a donné à l'Autorité de sûreté nucléaire le statut d'autorité administrative indépendante. L'ASN possède désormais un statut comparable à celui de ses principaux homologues étrangers. Cette même loi a donné à l'ASN des moyens adaptés pour prescrire, interdire, contrôler et sanctionner, mais aussi pour corriger, convaincre et informer avec le souci de la plus grande transparence.

Cette autorité a été mise en place le 13 novembre 2006. Les agents des divisions de la sûreté nucléaire et de la radioprotection des DRIRE ont été alors transférés à cette nouvelle autorité. Jusqu'à cette date, la division de la sûreté nucléaire et de la radioprotection de Bordeaux était située au sein de la DRIRE Poitou-Charentes et assurait la surveillance et le contrôle de l'ensemble des utilisateurs de sources de rayonnements ionisants, et notamment du centre nucléaire de production d'électricité de Civaux.

BILAN 2006

La centrale de Civaux

☀ Inspections

Au cours de l'année 2006, les inspecteurs de l'ASN ont réalisé 18 inspections sur le site de Civaux.

Ces inspections n'ont pas mis en évidence d'anomalie remettant en cause la sûreté des réacteurs. Les remarques et observations faites lors de ces inspections ont conduit l'ASN à formuler à l'adresse du CNPE environ 120 demandes d'actions correctives ou compléments d'information pour lesquelles les réponses apportées ont été jugées satisfaisantes.

☀ Incidents significatifs pour la sûreté

Les événements significatifs pour la sûreté font l'objet de la part des exploitants d'une déclaration à l'Autorité de sûreté nucléaire.

38 événements significatifs ont été déclarés par le site en 2006 contre 31 en 2005. Parmi ceux-ci, 33 concernaient la sûreté, 1 la radioprotection, 2 l'environnement et 2 le transport. Pour ce qui concerne les événements liés à la sûreté, 3 d'entre eux ont été classés au niveau 1 et les autres au niveau 0 de l'échelle internationale des événements nucléaires (INES).

☀ Arrêts de réacteur

Au cours de l'année 2006, le CNPE de Civaux a réalisé deux arrêts de réacteur programmés pour rechargement en combustible et maintenance. L'ASN vérifie à cette occasion que les divers contrôles et opérations de maintenance sont correctement réalisés et que les anomalies détectées sont bien analysées et corrigées.

■ Arrêt pour rechargement du réacteur n° 1

Le réacteur n° 1 de la centrale nucléaire de Civaux a été arrêté, pour maintenance et rechargement en combustible, du 6 mai au 7 juin 2006. L'ASN retient essentiellement de cet arrêt les difficultés rencontrées par EDF dans la gestion prévisionnelle de la dosimétrie des différents chantiers.

Le réacteur n°1 de la centrale Civaux a également été arrêté du 20 août au 14 septembre 2006 à la suite d'un aléa sur le transformateur principal, sans conséquence pour la sûreté de l'installation. Un pôle du transformateur a dû être remplacé.

■ Arrêt pour rechargement du réacteur n° 2

Le réacteur n° 2 de la centrale nucléaire de Civaux a été arrêté, pour maintenance et rechargement en combustible, du 15 juillet au 9 août 2006. L'ASN retient essentiellement de cet arrêt des difficultés d'intervention en début d'arrêt liées aux températures élevées du mois de juillet.



Centrale nucléaire
de Civaux (86)

☀ Rejets de la centrale

Le CNPE de Civaux n'a pas connu de difficulté majeure en matière de rejets thermiques pendant l'été.

EDF a correctement anticipé la baisse des débits de la rivière, interdisant toute opération de rejet d'effluents radioactifs pendant une partie de l'été.

La demande de renouvellement des autorisations de rejets et de prélèvements d'eau devrait être adressée à l'ASN pour instruction au premier trimestre 2007.

☀ Commission locale d'information

L'ASN assure un rôle de conseil technique auprès de la Commission locale d'information (CLI) de Civaux, en particulier en présentant le bilan des actions de surveillance lors des assemblées générales qui se sont tenues les 7 mars et 18 octobre 2006.

CONCLUSION

L'ASN considère que le CNPE de Civaux a des progrès significatifs à faire dans le domaine de l'exploitation. Malgré les actions menées afin de lutter contre les défauts de rigueur rencontrés ces dernières années, l'ASN constate que la composante humaine reste à l'origine de nombreux écarts survenus en 2006. L'ASN estime que le site de Civaux devra poursuivre les efforts engagés dans le domaine du facteur humain de manière à améliorer la rigueur dans l'exploitation des réacteurs et elle sera vigilante à l'obtention d'améliorations significatives.

Le contrôle des activités du nucléaire de proximité

L'action de l'ASN en matière de contrôle de radioprotection dans les activités nucléaires de proximité s'est encore renforcée en 2006 en Poitou-Charentes, du fait du déploiement opérationnel des renforts d'effectifs obtenus depuis 2003 et de la poursuite de la déconcentration du traitement des dossiers d'autorisation. Aucun écart inacceptable ou dysfonctionnement notable n'a été relevé en 2006.

Les 11 inspections réalisées révèlent néanmoins un besoin persistant de clarifier le positionnement et les moyens alloués aux acteurs internes de la radioprotection des travailleurs et des patients que sont respectivement la personne compétente en radioprotection et les personnes spécialisées en radiophysique médicale dans les établissements médicaux. Des améliorations devront également être poursuivies concernant la connaissance des risques radiologiques (études de postes de travail), la gestion des déchets et effluents radioactifs ou encore la formation et la réalisation des contrôles périodiques.

Le nombre de dossiers d'autorisations d'utiliser des sources radioactives traités par l'ASN Bordeaux est passé de 8 en 2005 à 40 en 2006, du fait du transfert progressif du niveau national au niveau territorial de cette mission et de l'explosion du marché du diagnostic immobilier qui requiert l'utilisation de sources radioactives pour faire les constats de plomb dans les peintures. L'ASN Bordeaux a traité le même nombre de dossiers de déclaration d'installations de radiologie médicales et dentaires qu'en 2005 (100) pour environ 15 % d'appareils en moins (221 contre 264).

La collaboration avec les acteurs institutionnels de la radioprotection a été précisée, notamment avec les affaires sanitaires, l'inspection du travail et l'inspection des installations classées et devrait aboutir à la signature d'accords formalisés dès 2007.

PRIORITÉS

2007

→ Dans le domaine de la sûreté nucléaire,

l'année 2007 sera marquée par la demande de renouvellement des autorisations de rejets et de prélèvement d'eau de la centrale de Civaux, dont l'instruction se poursuivra jusqu'en 2009. A cette occasion, les limites réglementaires seront révisées afin de tenir compte du retour d'expérience du fonctionnement de la centrale depuis son démarrage.

→ Dans le domaine du nucléaire de proximité,

l'ASN Bordeaux inspectera les principaux centres de radiothérapie de la région pour tirer les leçons des accidents

de radiothérapie déclarés en 2006 à Epinal et Lyon. Au total, le nombre d'inspections réalisées doublera par rapport à 2006 et pour la première fois, des cliniques privées de radiologie et des cabinets vétérinaires seront inspectés.

La montée en puissance du traitement des dossiers d'autorisation d'utiliser des sources se poursuivra en 2007.

Les liens avec les autres acteurs institutionnels seront renforcés grâce à la signature d'accords de coopération, et des actions de sensibilisation à la radioprotection d'organisations professionnelles seront programmées.